

CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 08 avril 2021 à 19 heures 15 minutes
Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière

Présents :

M. BERTHAUD Jimmy, Mme MARQUIS Fernande, Mme OUVRART Sandrine, Mme ROBIER Yvette, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) :

Mme FORGEARD Sylvie donne pouvoir à Mme ROBIER Yvette

Absent(s) :

Mme AUDREN-DYON Annick, Mme BAILLARGUET Emilie, Mme LAJOUAIS Amanda

Excusé(s) :

Mme FORGEARD Sylvie, Mme GAUFFICHON Annie, Mme PAQUET Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme TEILLET Karine

Président de séance : M. SALANON Jean-François

Approbation du dernier compte-rendu du 24 novembre 2020

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du 24 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Numéro interne de l'acte : 2021-01

Objet : Vote du compte de gestion 2020

Mr Jean-François SALANON, Président du Centre Communal d'Action Sociale, expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion établi par Mme la Trésorière de la collectivité est conforme à ses écritures.

Le Conseil d'Administration de Plaine-d'Argenson après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui s'établissent ainsi :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	0.00 €
	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	0.00 €
	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	5 765.89 €
	Réalisé :	2 211.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	700.00 €
	Réalisé :	700.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00 €
Fonctionnement :	- 1 511.00 €

Report fonctionnement 2019 : 5 065.89 €
Résultat global : 3 554.89 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-02
Objet : Vote du compte administratif 2020

Monsieur le Président, après avoir remis un exemplaire du compte administratif aux membres de l'assemblée, rappelle que ce document retrace l'exécution du budget du centre communal d'action sociale de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière du Centre Communal d'Action Sociale.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Karine TEILLET, vice-présidente, élue présidente de séance présente le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. Jean-François SALANON, Président.

Elle constate, pour la comptabilité de 2020, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.

Elle arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	0.00 €
	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	0.00 €
	Réalisé :	0.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	5 765.89 €
	Réalisé :	2 211.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	700.00 €
	Réalisé :	700.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00 €
Fonctionnement :	- 1 511.00 €
Report fonctionnement 2018 :	5 065.89 €
Résultat global :	3 554.89 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : M. SALANON Jean-François

Numéro interne de l'acte : 2021-03
Objet : Vote du budget 2021

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur le Président vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021.

Investissement

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Fonctionnement

Dépenses : 4 554.89 €

Recettes : 4 554.89 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2021-04

Objet : Demande d'aide

Le département des Deux-Sèvres - Relais Médico Social de Frontenay Rohan Rohan a adressé au Centre Communal d'Action Sociale de Plaine-d'Argenson un dossier unique d'aide pour écriéter une dette de loyer due à la commune de Plaine-d'Argenson. La demande d'aide est de 200 euros.

Après avoir étudié le dossier, entendu l'exposé du Président, le Conseil d'Administration décide :

- de verser une aide de 200 euros à la commune de Plaine-d'Argenson pour écriéter la dette de loyer.

Questions diverses

- Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration qu'il avat rencontré avec la vice-présidente une personne en situation précaire, due en partie à son handicap, qui accueille une personne, elle-même, en grande difficulté.

Monsieur le Président précise que cette personne ne perçoit pas de pension d'invalidé malgré la gravité de son handicap. Monsieur le Président propose d'aider cette personne dans ses démarches administratives afin d'obtenir une meilleure reconnaissance de son handicap et ainsi lui permettre de prétendre à des aides auxquelles elle n'a pas le droit actuellement. Le Conseil d'Administration propose que cette personne adhère également à la FNATH qui accompagne les personnes accidentées de la vie. Eventuellement, envisager la prise en charge de l'adhésion par le CCAS de la commune. Demander également des éléments médicaux.

- Monsieur le Maire propose de créer deux groupes de travail pour mettre en place les aides facultatives évoquées lors d'un précédent Conseil d'Administration

Fait à Plaine-d'Argenson, le 20 mai 2021
Le Président
Jean-François SALANON



